



France Nature Environnement 13

Création de l'association : parution au J.O. du 7 février 1975
Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement
Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement



Madame Martini,
Commissaire enquêteur
Mairie de Fuveau
Service de l'urbanisme,
26 Boulevard Loubet
13710 Fuveau

A Marseille, le 13 Mars 2014

Objet : Enquête publique de la centrale photovoltaïque au lieu-dit les Sauvaires à Fuveau -
PC n° 01304013L0007

Madame Martini,

Sur l'ensemble de l'hexagone, France Nature Environnement est une fédération regroupant 3 000 associations de protection de la nature et de l'environnement, comptant plus de 800 000 adhérents. Elle est constituée de fédérations de niveaux régionaux et départementaux.

FNE Bouches-du-Rhône compte des salariés permanents animés par des bénévoles, la plupart retraités, provenant d'horizons divers : géographes, ingénieurs, médecins, scientifiques, enseignants universitaires, cadres et dirigeants d'entreprises.

Cet éclectisme permet d'analyser objectivement et avec compétence nombre de sujets. A titre d'exemple, nous sommes particulièrement impliqués dans tout ce qui concerne la mobilité des personnes et des marchandises, la sauvegarde des espaces naturels et également sur la bonne intégration des projets d'énergies renouvelables.

Nous vous prions donc de trouver ci-après nos observations sur ce projet avec comme fil conducteur la protection de la biodiversité, et la sauvegarde d'une activité apicole à proximité du projet :

- l'enjeu paysager traité dans l'étude d'impact ne prend pas en compte la réalité actuelle du cadre de vie de certains riverains du fait de leur nouvelle activité professionnelle. En effet, un apiculteur a lancé son activité en 2013 à proximité du site, et le dossier d'étude d'impact n'en fait pas mention. Ce projet de parc photovoltaïque impactera cette activité alors que ce métier subit de lourdes pertes de cheptel depuis de nombreuses années. Nous souhaitons donc qu'une meilleure implantation du projet sur le territoire soit étudiée pour permettre de concilier ces deux activités.
- D'un point de vue environnemental, il ne faut pas ignorer la possibilité que ce milieu soit occupé par des espèces de flore ou de faune présentant des enjeux de conservation réelle. De plus, il convient d'apprécier le rôle de l'espace concerné dans le fonctionnement écologique du paysage naturel.

- Ce projet impactera donc la population d'abeilles (ruches à proximité) alors que nous savons qu'elle joue un rôle important dans l'environnement en participant à la pollinisation du milieu naturel. Par ailleurs, l'abeille subit directement l'influence de l'environnement et de son évolution et constitue donc un bio-indicateur de l'environnement, marqueur de la teneur en polluants du milieu, et indicateur de biodiversité. Elle est un témoin fidèle des évolutions du milieu naturel. Par son attrait auprès de nombreux publics dont les scolaires, l'apiculture est un relais efficace en termes d'éducation à l'environnement.

En conclusion, nous émettons un avis réservé sur ce projet car les mesures « compensatoires » ne nous semblent pas correspondre à la réalité de l'activité actuelle du territoire. Nous souhaitons que des mesures d'accompagnement (paysages, biodiversité...), soient mises en place afin de permettre à ces deux activités de fonctionner en symbiose.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de FNE 13
Pierre Calfas

POUR DES TERRITOIRES DURABLES : AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS FORT

Siège social : Cité des Associations, 93 La Canebière, boîte N°340, 13001 Marseille
Siège administratif et permanence : 28 rue Saint-Savournin 13001 Marseille
Tél : 04 91 53 10 35 **Courriel** : fne13.contact@gmail.com www.fne13.fr